



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Présence d'un extincteur à bord des véhicules particuliers

Question écrite n° 18385

Texte de la question

M. Romain Daubié attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'opportunité d'encourager la présence d'un extincteur adapté à bord des véhicules particuliers, dans une perspective de prévention et de lutte contre les incendies. Les épisodes de sécheresse et de fortes chaleurs, désormais plus fréquents et plus intenses, accroissent significativement le risque d'incendies, en particulier à proximité des zones forestières ou des espaces naturels sensibles. Dans ce contexte, plusieurs départs de feu peuvent trouver leur origine dans un véhicule, qu'il s'agisse d'une défaillance mécanique, d'un échauffement anormal ou d'une activité humaine. Ces situations surviennent parfois à proximité immédiate des axes routiers, où la végétation sèche peut s'embraser très rapidement. Or les premières minutes sont déterminantes avant l'arrivée des services de secours. Sans exposer les personnes à un danger, la présence immédiate d'un extincteur adapté pourrait, sous certaines conditions, permettre de contenir un début d'incendie, d'éviter sa propagation ou d'en limiter l'intensité. Une telle démarche contribuerait à renforcer la chaîne de prévention, en permettant de gagner un temps précieux avant l'intervention des sapeurs-pompiers. Par ailleurs, plusieurs pays européens ont déjà instauré la présence d'un extincteur dans les véhicules. L'étude de ces retours d'expérience pourrait éclairer la réflexion en France, notamment sur l'intérêt d'encourager les automobilistes à s'équiper volontairement, en tenant compte des spécificités du territoire, de l'évolution du risque climatique et des impératifs de sécurité des usagers. Aussi, M. le député demande à M. le ministre s'il envisage de renforcer l'information et la sensibilisation des automobilistes sur l'intérêt de disposer d'un extincteur adapté à bord de leur véhicule, sur une base volontaire, notamment lorsqu'ils circulent à proximité de zones particulièrement exposées au risque d'incendie. Il souhaite également savoir si des campagnes nationales de sensibilisation, des recommandations ou d'éventuelles mesures d'accompagnement pourraient être envisagées afin de favoriser cet équipement, tout en rappelant qu'un automobiliste ne doit intervenir sur un départ de feu que lorsque les conditions de sécurité le permettent et que cette intervention ne saurait se substituer à celle des services de secours. Enfin, il souhaite savoir si des études, expérimentations ou réflexions sont actuellement menées sur cette question et si le Gouvernement entend évaluer l'intérêt d'une telle démarche au regard de l'évolution du risque d'incendie et des enjeux croissants de prévention.

Données clés

Auteur : [M. Romain Daubié](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18385

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2026](#), page 8662